

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART, M. John BECHET, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Bastien FLACON, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Laurent ROHART

OBJET DELIBERATION N° 2023-09-44

INTERCOMMUNALITE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Mme le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2020, elle a été désignée pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par le Conseil Communautaire du 30 juillet 2020.

Mme le Maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (**CLECT**) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Mme le Maire propose de désigner un représentant suppléant qui pourrait siéger à sa place au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (**CLECT**), en cas d'absence et ainsi maintenir la représentation de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

DESIGNE M. Bastien FLACON membre suppléant pour représenter la Commune de Vinzier à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en cas d'absence de Mme Marie-Pierre GIRARD, membre titulaire.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
25 septembre 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte